



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : Convention de partenariat avec le Frac
d'Ile-de-France**

**DÉCISION N° DM-22-401
EN DATE DU 02 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Vincennes de favoriser l'accès à l'art aux jeunes vincennois ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat du Frac d'Ile-de-France pour l'année 2022-2023 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Frac d'Ile-de-France fixant les modalités d'un partenariat pour l'année 2022-2023 ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221102-lmc1H10193H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/11/2022 Date de Publication : 02/11/2022
--